

112642

701

# SOCIÉTÉ OSTRÉICOLE

DU BASSIN D'AURAY



P49

ANNEE 1888 — 26<sup>me</sup> BULLETIN

## PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

### SÉANCE EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

(25 Juillet 1888.)

#### PROGRAMME DE LA SÉANCE

Admission de MM. Jutcau et Laurent. — Démission de MM. Charles. — L'exposition de 1880 à Paris. — Des tarifs de chemins de fer. — Desiderata à soumettre aux compagnies. — Subvention accordée par la ville d'Auray.

#### Réunion en assemblée générale, salle du musée (mairie d'Auray).

Étaient présents au bureau MM. D. Jardin, Président; Charles Vincent, Vice-Président; Alphonse Marlin, Louis Le Doré, Ezanno, membres du bureau; Christian Jardin, Secrétaire-Trésorier.

La séance est ouverte à midi 1/2 par la lecture du procès-verbal qui est adopté en son entier.

MM. Eugène et Henri Charles, ostréiculteurs à Lorient, ont envoyé leur démission de membres de la Société.

Sur la présentation de MM. D. Jardin et A. Martin, M. Laurent, de Pipriac, ostréiculteur dans le Morbihan, est nommé membre de la Société.

Il en est de même de M. Juteau, ostréiculteur à Vannes, présenté par MM. D. et C. Jardin.

Le Président fait connaître que la demande de subvention présentée au Conseil général ayant toutes chances d'être favorablement accueillie, il a adressé, au nom de la Société, à la commission de l'Exposition universelle de Paris en 1889, une demande d'emplacement de 10<sup>m</sup> de long sur un mètre de large et un mètre de hauteur.

Il est et demeure bien entendu que la Société fera une exposition absolument impersonnelle, dans laquelle elle s'efforcera de montrer à tous les richesses ostréicoles de nos côtes depuis Saint-Nazaire jusqu'à Concarneau.

Il est également bien entendu que chacun est libre de faire une exposition particulière, laquelle viendra se joindre, mais sans s'y confondre, à la grande exposition générale faite par la Société ostréicole du bassin d'Auray. Cette exposition montrera les produits de notre industrie dans toutes les phases de leur développement et mettra en évidence, avec le matériel et les procédés ostréicoles, les différentes contrées de notre pays où progresse notre industrie ainsi que les noms de ceux qui s'en occupent.

La Société fait à ce sujet un pressant appel à tous les ostréiculteurs, qu'ils appartiennent ou non à la Société. Tous sont instamment priés de vouloir bien contribuer à une œuvre faite au nom et dans l'intérêt de tous et de nous faire parvenir tous les produits dignes de figurer avec honneur dans nos bassins, tous les modèles susceptibles d'être placés dans nos vitrines, etc., etc. Il semble inutile d'ajouter que le concours d'un chacun sera le bienvenu pour l'aménagement, la disposition, l'organisation et l'installation matérielle de notre exposition.

Parmi les questions à l'ordre du jour, figure celle de la réduction des tarifs de chemins de fer pour le transport des huîtres. La compagnie d'Orléans, ainsi que le Président de la Société l'a fait connaître par une lettre circulaire du 17 juin adressée à tous les ostréiculteurs, semble disposée à modifier ses tarifs, si ces modifications lui paraissent de nature à augmenter ses recettes en augmentant les transports. Il y a donc lieu, et c'est ce

qui a été fait par la circulaire précitée, de demander à chacun son avis motivé sur les changements à opérer, soit dans la durée du parcours, soit dans les tarifs, soit dans le poids maximum attribué à certains tarifs spéciaux, etc., etc.

De nombreuses réponses ont été adressées au Président de la Société. Beaucoup d'entre elles malheureusement ne sont pas assez précises, et se bornent à demander une diminution qui, dans la pensée des signataires, augmenterait tout à la fois et la quantité des marchandises expédiées et les recettes des chemins de fer.

Il est donné successivement lecture de toutes ces réponses qu'il semble inutile de reproduire ici, parcequ'elles demandent à peu près toutes la même chose en termes souvent identiques.

La discussion très approfondie à laquelle prennent part MM. Charles Vincent, A. Martin, L. Le Doré, Cornilleau, commandant Ragirot, Corlobé, Guiet, C. Jardin, Le Roux, Percevault et beaucoup d'autres ostréiculteurs qui s'étaient réservé de répondre verbalement, le jour de la réunion, à la demande de renseignements qui leur avait été adressée, a pour résultat de mettre en relief les points suivants :

I. — Il semble hors de doute à tous les ostréiculteurs qui ont donné leur avis, soit par lettres, soit verbalement, qu'une réduction dans les tarifs de chemins de fer activerait la consommation des huîtres de façon à produire une augmentation dans les recettes des compagnies. M. Ch. Vincent, raisonnant par analogie, raconte qu'il expédiait chaque semaine à Givet (Ardennes) une certaine quantité d'huîtres, lorsque le Conseil municipal a jugé à propos de frapper le cent d'huîtres d'une taxe de 1 fr. — De ce jour on ne lui a plus rien demandé. Si cette taxe de 1 fr. est aussi prohibitive, combien d'amateurs de nos mollusques reculent devant les frais de transport! — M. Le Roux cite l'exemple des timbres-poste.

II. — Il y a lieu de considérer que si les huîtres sont encore un objet de luxe en France, cela tient à ce que les taxes d'octroi et les tarifs de chemins de fer en restreignent la consommation. La production aujourd'hui est très grande et peut, si les débouchés le demandent, s'accroître dans des proportions

énormes. Tels qu'ils existent dans leur ensemble, ces taxes et ces tarifs sont, relativement à la production possible, absolument prohibitifs.

III. — Pour des huîtres moyennes qui valent ici environ 3 fr. le cent, le port pour Paris, par colis non postaux de 5 kilos et de 10 kilos, double la marchandise.

Ainsi dans un panier de 4 à 5 kilos, on peut mettre environ 50 huîtres facturées 1 fr. 50. Ces huîtres paient 1 fr. 45 de transport pour toute la France.

Le colis de 8 à 10 kilos contient environ un cent d'huîtres facturées 3 fr., et dont le transport pour Paris est de 3 fr. 75.

Ces frais de transport par petites quantités sont énormes et font la fortune des gros intermédiaires. Réduits dans de notables proportions ils deviendraient au contraire une arme contre leur désastreux monopole.

Il faudrait donc abaisser ces tarifs de 1 fr. 45 et de 3 fr. 75 et la réduction pourrait se faire de deux manières différentes. Pour le tarif de 1 fr. 45, le poids serait augmenté et pour le tarif de 3 fr. 75, la taxe serait réduite.

On sait que principalement pour le tarif de 1 fr. 45, les bénéfices des compagnies, après partage entre elles, l'Etat et le camionneur, ne sont pas bien forts et la Compagnie d'Orléans, au dire d'un de ses chefs les plus autorisés, préfère les expéditions en gros à des tarifs beaucoup moins élevés. — Malheureusement tout le monde n'achète pas et ne peut pas acheter en gros, et l'intermédiaire en profite. Comme il sait très bien que pour faire venir à Paris un cent d'huîtres de 3 fr., il faut payer 3 fr. 75 de transport, il prend comme bénéfice à peu près toute la différence entre le prix de 3 fr. 75 et le prix de transport en gros, soit au moins 3 fr. — Il agirait autrement s'il savait qu'on peut recevoir un cent d'huîtres pour un prix moins élevé et la consommation y gagnerait et les recettes des chemins également, etc., etc., car tout se tient dans ces questions de production et d'alimentation, où les transports jouent un si grand rôle.

Ceux-là raisonnent à côté qui, partant d'un côté des tarifs de transports en gros et d'un autre côté du prix de la douzaine d'huîtres dans un grand restaurant, se demandent quelle

influence peuvent avoir huit à dix centimes de plus ou de moins sur la vente d'un mollusque porté sur la carte deux ou trois francs la douzaine. Cette argumentation qui nous a été souvent opposée est le triomphe des gens qui ne voient pas clair.

Il faut toujours se dire qu'une marchandise valant sur les lieux de production environ trois francs doit, parvenue à Paris, ne jamais revenir à 8 fr. et chercher les moyens économiques pour cela.

IV. — Etablir sur tout le réseau de la compagnie d'Orléans un tarif kilométrique conforme au tarif des expéditions pour Paris. Ce tarif qui est de 88 fr. pour Paris devrait être abaissé d'au moins 10 fr. et être appliqué à tout le réseau en tenant compte de la distance en plus ou en moins. — D'après M. Eugène Charles, ostréiculteur à Lorient, et président de la Chambre de Commerce de cette ville, la vallée de la Loire a échappé aux marchands d'huîtres de notre pays depuis les réductions de transports accordées par la Compagnie de l'Ouest aux ostréiculteurs de la Manche. — La différence dans le prix du transport est telle qu'elle ne permet pas d'essayer la concurrence.

V. — Abaisser de 50 kilos à 25 kilos le poids minimum donnant droit au tarif spécial actuel de 88 francs. — Les expéditions de 50 kilos pour la province sont relativement rares aujourd'hui. Avec le développement de consommation, le contraire arriverait bien vite.

VI. — On se demande si la Compagnie d'Orléans ne pourrait pas garantir par petite vitesse la livraison des huîtres dans un délai qui ne dépasserait pas le double du délai en grande vitesse. Dans bien des cas les huîtres peuvent, sans inconvénient notable, supporter un retard qui ne dépasserait pas 24 heures pour tout le réseau de la Compagnie. — Ce mode est déjà employé pour les très grosses expéditions, sur lesquelles on reviendra tout à l'heure. Pour les petites expéditions, ce serait là un mode nouveau dont ne pourraient évidemment profiter les marchandises demandées d'urgence. Il y aurait un apprentissage à faire autant pour l'expéditeur que pour le destinataire, mais ce système semble appelé à donner de bons résultats.

VII. — La possibilité d'expédier des huîtres par le train n° 1474. — Une commande reçue le matin par le courrier de Paris ne pouvant pas toujours, en raison de l'éloignement des parcs arriver en gare à temps pour le train n° 18. — Ce serait une grande facilité.

VIII. — Demander aux Compagnies du Nord et d'Orléans de diminuer leurs tarifs de grande vitesse pour le transport des huîtres de Bretagne en Belgique, et de supprimer la lenteur du transit de la gare Montparnasse à la gare du Nord.

Les gros marchands de Bruxelles qui réexpédient nos produits dans la Belgique et l'Allemagne se plaignent que nos huîtres rendues à Montparnasse à 4 h. 45 du matin ne repartent de Paris-Nord qu'à 10 h. 45 du soir, soit 18 h. pour traverser Paris.

Outre le danger de laisser cette marchandise sur les quais, exposée à la glace, au vent et à la neige, il en résulte un autre grave inconvénient qui entrave l'extension des relations commerciales. Les huîtres arrivées à Paris à 4 h. 45 du matin et réexpédiées de Paris-Nord à 10 h. 45 du soir n'arrivent à Bruxelles qu'à 5 h. 18 du matin, trop tard, eu égard aux formalités de douane etc., pour être réexpédiées immédiatement en grande vitesse sur les centres de la province.

Qui perd à cela? Les ostréiculteurs et les chemins de fer français.

Qui en profite? Les ostréiculteurs anglais et hollandais et les chemins de fer de ces deux pays.

Les quantités transportées de la Bretagne à Bruxelles seraient certainement bien plus considérables, si les tarifs étaient réduits de manière à pouvoir soutenir la concurrence avec les produits anglais.

Le transport de Vannes à Paris (88 fr.), majoré de frais supplémentaires, est de 10 fr. 82, et celui de Paris à Bruxelles (108 fr. 20), majoré d'autres frais supplémentaires, inscrits à Paris sur les lettres de voiture est de 12 fr. 75 les 100 kilos, soit 24 fr. les 100 kilos (dont 4 fr. 38 de faux frais). Les huîtres anglaises arrivent sur le marché de Bruxelles au prix de 9 fr. 50,

chemins de fer anglais, belges, bateaux à vapeur et faux frais compris.

Il faudrait pour lutter contre cette concurrence une très-notable diminution. La chose en vaut la peine. Un seul marchand de Bruxelles parle de vendre 6 millions d'huîtres bretonnes au lieu d'un million, si on lui facilite les moyens de lutter contre les huîtres de Zélande et d'Angleterre.

IX. — Demander à la Compagnie d'Orléans le retour des emballages franco, ce qui est accordé par l'Ouest.

X. — Le tarif pour les marchands en dehors des halles, devrait être le même que pour les marchandises expédiées aux halles.

XI. — Les huîtres dites d'élevage que nous expédions par quantités variant de cent mille à deux ou trois millions à la fois voyagent peu par chemins de fer parce que le transport par mer est bien moins coûteux. Cependant ces transports par mer avec tous les aléa de la navigation seraient vite délaissés si les compagnies de chemins de fer voulaient modifier les tarifs, les délais et conditions de transport.

Pourquoi ce qui a été fait pour les vins ne serait-il pas fait pour les huîtres ? Il est bien certain que ce n'est pas en tenant à des prix élevés que les compagnies de chemin de fer ont fait au cabotage la guerre victorieuse que l'on sait.

Les relations entre le quartier de Marennes et le bassin d'Auray sont des plus actives au printemps et bien des centaines de tonnes d'huîtres prennent à cette époque le chemin des coureux. Ces huîtres, destinées à grandir et à engraisser dans les parcs de la Charente-Inférieure, s'expédient par grandes quantités à la fois. Il faudrait, pour attirer ces transports, avoir un tarif très réduit. Les concessions faites jusqu'à présent sont insuffisantes pour les grosses expéditions et inapplicables aux petites. Il faut, en effet, pour bénéficier de certains tarifs un minimum de deux ou trois tonnes. Supposez une expédition pouvant varier de 200 à 2000 kilos. — Pour la Seudre, c'est une très petite expédition. — Evidemment l'acheteur ne prendra pas un navire pour si peu. D'un autre côté, il ne voudra pas payer comme s'il avait 3000 kilos et alors qu'arrive-t-il ? Il s'abstient

ou bien il s'adresse à Arcachon où il trouve toutes facilités de transport par mer.

Le Président de la Société est chargé de soumettre aux Compagnies d'Orléans, du Nord et de l'Etat les diverses observations ci-dessus.

M. Jardin annonce que le Conseil municipal de la ville d'Auray a bien voulu voter une somme de 150 fr., pour aider la Société ostréicole à exposer à Paris en 1889. — Le Conseil municipal s'est excusé de ne pouvoir faire plus pour une question si importante, mais ses ressources ne lui permettaient pas d'être aussi généreux qu'il eût voulu l'être s'il n'avait écouté que sa frès vive sympathie.

La Société très reconnaissante et de la subvention et des sentiments exprimés ci-dessus charge M. le Président de vouloir bien en son nom adresser au Conseil municipal de la ville d'Auray ses plus sincères remerciements.

La séance est levée à 3 heures 1/2.

*Le secrétaire,*

CHRISTIAN JARDIN.

---

## VENTE DES HUITRES

*Copie d'une dépêche ministérielle adressée au Préfet maritime  
du 3<sup>e</sup> arrondissement.*

---

Paris, le 9 août 1888.

Monsieur le préfet, à la suite de pétitions qui m'ont été adressés, j'ai décidé que, par extension aux instructions contenues dans la circulaire du 19 juillet 1882, — les parcoureurs du littoral seraient autorisés, à l'avenir, à faire circuler des huitres d'une *station balnéaire* à une autre du 1<sup>er</sup> août au 1<sup>er</sup> septembre, période durant laquelle n'a été permise jusqu'à ce jour que la consommation sur place.

Vous voudrez bien en leur donnant des instructions dans ce sens, inviter les Commissaires de l'Inscription maritime

de votre arrondissement à faire connaître ma décision aux intéressés.

M. le président du conseil, ministre de l'intérieur, avec qui mon département s'est mis d'accord pour l'adoption de cette mesure, avisera MM. les préfets des départements du littoral.

Il est bien entendu que l'introduction des huîtres dans les villes du centre continuera à être interdite, conformément au principe du décret du 12 janvier 1882, qui ne cesse pas d'être en vigueur.

Signé : KRANTZ.

Pour copie conforme :

Auray, le 14 août 1888.

*Le commissaire de l'Inscription maritime,*

HERVÉ.

---

## DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT DE PÊCHE

*Extrait d'une dépêche ministérielle adressée au vice-amiral,  
préfet maritime du 3<sup>e</sup> arrondissement.*

---

**Signification de la procédure à laquelle sont soumises les demandes relatives à la création et à l'exploitation des établissements de pêche.**

---

Paris, 2 février 1888.

.....  
« Les intéressés adresseront directement leurs demandes aux commissaires de l'Inscription maritime et ceux-ci n'auront pas besoin d'ordres supérieurs pour procéder aux constatations d'enquêtes réglementaires, lesquelles continueront à se faire suivant les formes actuelles.

Les demandes devront toujours être présentées sur papier timbré.

Je ne statuerai désormais que sur la *création, l'agrandissement, la transformation* ou la *suppression* des établissements de pêche.

Quant aux simples mutations (transmission, adjonction de nouveaux concessionnaires etc.) qui ne modifieront ni l'assiette, ni l'étendue, ni la nature des établissements de pêche, je délègue aux Préfets maritimes en France et au commandant de la marine en Algérie, le pouvoir de les autoriser en dernier ressort.

Signé KRANTZ.

---

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS

EN 1889

---

### LETTRE A M. LE COMMISSAIRE DE LA MARINE A AURAY

---

Auray, le 25 mars 1888.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE,

La Société ostréicole du bassin d'Auray désire prendre part à l'Exposition universelle de Paris en 1889.

Ainsi qu'il avait été dit au sujet de l'Exposition de 1878, ce qu'il importe de mettre en évidence à l'Exposition de 1889, ce n'est pas telle ou telle individualité locale, mais bien le bassin d'Auray tout entier, comprenant les quartiers maritimes d'Auray, Vannes et Lorient dans lesquels se trouve le plus grand centre ostréicole de l'ouest de la France.

Fondée dans le but, dont elle ne s'est jamais écartée, de s'occuper des intérêts généraux de l'ostréiculture, la Société ostréicole du bassin d'Auray est tout naturellement désignée pour prendre l'initiative d'une exposition ostréicole absolument impersonnelle, véritable manifestation démocratique d'une industrie qui touche à tous les intérêts de notre pays, mais pour réussir, la Société a besoin du concours de la marine.

Ce concours ne lui a jamais fait défaut et elle y compte encore aujourd'hui avec d'autant plus de raison, qu'elle n'a pas et

ne peut pas avoir par elle-même les ressources nécessaires pour donner à cette exposition faite au nom de toute une population l'importance et l'éclat réclamés tout à la fois et par les intérêts qui y seront représentés et par les innombrables visiteurs que Paris est appelé à recevoir en 1889.

En principe, il faudrait une rivière de plusieurs mètres de long avec une profondeur suffisante pour empêcher, pendant les chaleurs, une mortalité trop grande ; il faudrait des tables pour les natures mortes, pour l'exposition des animaux nuisibles, pour un musée technique, etc., etc. Des cartes à grands points et des trophées pourraient orner les murs. Les noms de tous les centres ostréicoles de nos quartiers seraient mis en évidence sur des cartouches et la liste des parqueurs non seulement pourrait figurer sur des cartes ou des tableaux *ad hoc*, mais encore serait distribuée sur des feuilles volantes.

Une question très importante est celle de la fourniture et du renouvellement de l'eau de mer sans laquelle notre exposition maritime ne serait qu'une exhibition de natures mortes sans attrait et sans intérêt pratique.

L'administration de l'*Exposition* ou le gouvernement assureront-ils à notre exposition l'eau de mer nécessaire ? C'est là une question que je vous prie de vouloir bien soumettre à Monsieur le Commissaire général à Lorient, en appelant toute son attention sur son importance capitale.

La question de l'installation, celle du *transport* et celle du gardiennage doivent aussi nous préoccuper.

En 1878, les frais de transport et d'installation avaient été considérablement réduits. Notre exposition était gardée à Paris par un agent de la marine. Les mêmes réductions sur le terrain et sur les frais de transport nous sont nécessaires et nous espérons que la marine voudra bien en 1889, comme elle l'a fait en 1878, se charger de la garde de notre exposition.

Nous ferons en sorte que les parqueurs peu fortunés, mais intelligents et choisis parmi les inscrits maritimes, puissent aller gratuitement visiter l'Exposition.

Nous voulons, Monsieur le Commissaire, et nous ne saurons trop le redire, faire une exposition intéressante, grandement

conçue, largement exécutée, en rapport avec l'importance d'une industrie maritime considérable.

Cette exposition sera collective et impersonnelle. Le plus modeste, comme le plus important des parqueurs apportera sa pierre à l'œuvre commune et contribuera au succès.

Tous aussi en profiteront, et nous ne devons pas oublier qu'à la suite de notre exposition de 1878 les représentants des puissances étrangères et notamment M. Fergusson, commissaire général des Etats-Unis, sont venus visiter notre industrie dans nos centres ostréicoles.

Notre exposition sera donc collective. Ce sera notre succès, comme c'est notre force. C'est aussi notre titre à l'appui moral, administratif et financier, de la marine, du département et des municipalités. Nous espérons obtenir une subvention du conseil général.

Quant à nous Société, nous donnerons tout ce que nous aurons d'argent, tout absolument, sans compter nos produits, notre temps et nos peines.

J'ose espérer, Monsieur le Commissaire, que vous voudrez bien prendre en considération et appuyer près de M. le Commissaire général les diverses demandes que j'ai l'honneur de vous exposer ci-dessus.

Je ne doute pas que la marine ne tienne à honneur d'aider aujourd'hui, comme elle l'a toujours fait, l'initiative de ses modestes mais tout dévoués collaborateurs.

Je vous prie de vouloir bien agréer, Monsieur le Commissaire, l'assurance de ma considération très distinguée.

*Le Président de la Société ostréicole du bassin d'Auray,*

D. JARDIN.

---

**Lettre écrite à M. le Préfet du Morbihan.**

---

Auray, le 3 avril 1888.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie de la lettre que j'ai écrite à M. le Commissaire de la Marine à Auray, pour

expliquer le but que la Société ostréicole du bassin d'Auray se propose en exposant à Paris, en 1889, et les droits qu'elle croit avoir à l'appui de l'administration maritime.

Cet appui ne nous suffira pas, et la Société ostréicole du bassin d'Auray, au nom des intérêts généraux d'une industrie devenue la seule ressource de tous les malheureux de nos quartiers maritimes, sollicite du Conseil général une subvention de 3000 fr.

En 1878, une subvention de pareille somme avait permis de donner à notre Exposition une extension qui avait eu en pratique les plus heureux résultats.

Nous espérons, Monsieur le Préfet, qu'en raison de la nature même de notre entreprise, vous voudrez bien nous accorder aussi le précieux concours de votre haute autorité et prendre en mains la défense de nos intérêts toutes les fois qu'ils seront en cause.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Préfet, votre respectueux serviteur.

*Le Président de la Société,*

D. JARDIN.

---

**Lettre écrite à MM. les Conseillers généraux du  
département du Morbihan.**

---

Auray, le 3 avril 1888.

MONSIEUR LE CONSEILLER GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie de la lettre que j'ai écrite à M. le commissaire de la Marine à Auray pour lui expliquer le but que la Société ostréicole du bassin d'Auray se propose en exposant à Paris en 1889 et les droits qu'elle croit avoir à l'appui du département de la Marine.

Cet appui ne nous suffira pas ; nous aurons aussi besoin de l'aide des représentants de notre département et c'est au nom des intérêts généraux d'une industrie devenue la seule ressource de tous les déshérités de nos quartiers maritimes que nous avons l'honneur de solliciter de la bienveillance éclairée du Conseil général une subvention de trois mille francs.

Pareille subvention avait été accordée en 1878 et les résultats pratiques de l'Exposition justifèrent et au-delà cette dépense. Il en sera de même à l'Exposition de 1889.

Permettez-moi donc, Monsieur le Conseiller général, au nom de tous ceux qui vivent de notre industrie, de vous prier instamment de vouloir bien nous accorder votre précieux concours.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller général, avec mes remerciements anticipés l'assurance de ma parfaite considération.

*Le président de la Société ostréicole du bassin d'Auray,*

D. JARDIN.

---

## LA QUESTION DES PORTUGAISES

*(Suite<sup>2</sup>)*

---

### PÉTITION DES MAIRES

**Des communes du littoral à Monsieur le Préfet du Morbihan<sup>1</sup>.**

---

MONSIEUR LE PRÉFET,

Les soussignés, maires des communes maritimes, ont l'honneur d'appeler toute votre attention sur la situation que l'introduction des huîtres portugaises dans les eaux des quartiers maritimes d'Auray, Vannes et Lorient, menace de faire à toute la population de nos côtes.

La Société ostréicole du bassin d'Auray sollicitée de tous côtés, a pris l'initiative d'une pétition au ministre de la marine pour réclamer défense absolue d'élever l'huître portugaise dans les eaux sus-désignées.

Cette pétition, signée de l'immense majorité des parqueurs et appuyée d'un mémoire très complet sur la matière, aura, nous n'en doutons pas, gain de cause auprès du Ministre. La

<sup>1</sup> Cette pétition a été remise à M. le Préfet par les soins de M. Martine, conseiller général. De plus, MM. les députés du Morbihan et du Finistère ont bien voulu faire près de M. le ministre de la Marine plusieurs démarches en faveur de notre pétition.

<sup>2</sup> Voir le Bulletin précédent.

marine, dans sa sollicitude éclairée, ne voudra pas, pour plaire à deux dissidents égarés par un faux esprit de lucre, ruiner plus de mille ostréiculteurs et perdre elle-même le fruit de tous les sacrifices qu'elle a faits pour repeupler et entretenir les bans naturels d'huîtres plates.

Cependant, en présence de la ruine qui menace tous ceux que fait vivre l'industrie ostréicole, et ils sont nombreux, nous manquerions à notre devoir en n'appelant pas votre attention sur la gravité de la situation.

Nous avons donc l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous prier de vouloir bien, en soumettant la question à Messieurs les Ministres de l'Agriculture et de l'Intérieur, solliciter leur bienveillant appui auprès de leur collègue de la marine pour obtenir au plus tôt une solution qui mette fin à la juste anxiété de nos populations.

Messieurs les Ministres de l'Intérieur et de l'Agriculture peuvent affirmer que, dans le cas présent, les réclamants ont l'insigne honneur de représenter l'avis de l'immense majorité.

De plus, l'intérêt de l'Etat, ce qui est rare, se concilie avec l'intérêt des particuliers, en même temps qu'avec l'intérêt général et local. Veuillez, agréer, etc.

*Cette pétition a été signée par MM. les Maires des communes de : Lorient, Vannes, Auray, Locmariaquer, Crach, La Trinité, Carnac, Plouharnel, Quiberon, Saint-Pierre Quiberon, Port-Louis, Baden, Plougoumen. Arradon, Arzon, Ile d'Arz, Ile-aux-Moines, Sarzeau, Séné, etc., etc.*

---

## LETTRE DE M. LE D<sup>r</sup> BROCCHI

A Monsieur le Président de la Société ostréicole.

---

La Tremblade, 15 août 1887.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vous avez bien voulu me demander mon avis sur l'influence que pouvait avoir, au point de vue de l'industrie ostréicole, l'introduction de l'huître portugaise dans les eaux du Morbihan.

Je m'empresse de vous envoyer cet avis qui peut se résumer ainsi :

Je suis convaincu que l'introduction de la gryphée dans les eaux du Morbihan serait un véritable désastre pour l'ostréiculture en Bretagne et que cette industrie si intéressante ne tarderait pas à disparaître.

J'ai déjà eu souvent l'occasion d'exprimer mon opinion sur cette question.

C'est ainsi que dans un rapport adressé au Ministre de l'agriculture et inséré au *Journal officiel* (novembre 1881), j'écrivais ce qui suit :

« On sait que, lorsque deux espèces sont appelées à vivre côte à côte dans un espace restreint, il s'établit entre elles, ce qu'un illustre naturaliste a nommé la lutte pour l'existence.

Cette lutte doit tôt ou tard se terminer par la défaite, la disparition de l'espèce la plus faible. Dans ces conditions, la gryphée et l'huître ordinaire se trouvant en présence, la dernière doit nécessairement succomber.

En 1886, après une visite attentive des centres ostréicoles du Sud-Ouest de la France, je citais, à l'appui de mon dire, le fait suivant :

Dans la Seudre, à la hauteur du boug de Mornac, se trouve un banc d'huîtres, dit banc de Mouillelande. Il s'étend sur une longueur de plus d'un kilomètre. Les huîtres très belles de forme s'y montraient en quantités énormes.

Malheureusement ce banc a été envahi, détruit par les huîtres portugaises.

C'est là un fait des plus graves, des plus déplorables, oserais-je dire, et sur lequel je me permettrai, M. le Ministre, d'attirer votre attention.

Depuis quelques années, les ostréiculteurs de Marennes achètent de grandes quantités d'huîtres portugaises, qu'ils revendent, comme améliorées, après les avoir entroposées plus ou moins longtemps dans leurs claires.

Ces huîtres placées à l'époque du frai non-seulement dans les claires, mais encore dans les ruissons, émettent leurs naissains qui se rendent dans la Seudre.

J'ai parcouru à mer basse le banc, autrefois si florissant, de

Mouillelande, partout, mais principalement dans les parties hautes, et en amont de la rivière, l'envahissement est incontestable. Chaque huître française, pour ainsi dire, sert de collecteur à plusieurs gryphées qui forment ainsi des sortes de bouquets.

Non-seulement les huîtres indigènes sont étouffées par ces parasites, mais encore la présence des portugaises amène des accumulations de vase extrêmement nuisibles. »

Et plus loin j'ajouterais : « Là surtout où les eaux sont chargées de vase le danger est menaçant.

On ne saurait par conséquent, trop conseiller aux ostréiculteurs de la Bretagne, de persévérer dans leur éloignement pour l'huître portugaise, si ils tiennent à conserver leurs bancs des rivières du Morbihan. »

Comme vous le voyez, M. le président, mon opinion sur ce sujet est faite depuis longtemps et repose sur des faits indéniables.

Aussi est-ce avec surprise, je dirai presque avec chagrin, que j'ai appris que quelques ostréiculteurs bretons avaient l'intention d'introduire l'huître portugaise dans les eaux du Morbihan.

En agissant ainsi, ils s'exposeront, à mon avis du moins, à voir périr l'industrie ostréicole dans leur pays.

Peut-être n'est-il pas inutile d'examiner quelques-uns des arguments que ces industriels mettent en avant pour soutenir leur déplorable idée.

Les riverains de la Gironde et des contrées voisines, auraient vu l'aisance renaitre là où existait la misère, l'exploitation de l'huître portugaise aurait été, serait pour eux, une source inépuisable de richesses.

Je connais très bien le pays dont il s'agit ici, et j'affirme que l'exploitation de la gryphée est loin d'être aussi rémunératrice que le supposent les défenseurs de l'huître du Tage.

A l'heure actuelle, le débouché de ces produits n'est pas assuré, ou plutôt le prix de vente n'est pas rémunérateur, j'ai pu me convaincre par moi-même (en 1886), que beaucoup d'ostréiculteurs de la Gironde avaient, pendant la dernière campagne, négligé de relever leurs collecteurs : les uns parce qu'ils

n'avaient pu vendre les huîtres récoltées, les autres parce que le prix de vente n'eut pas couvert les frais de la récolte.

Il est vrai qu'il y a quelques années les riverains de la Gironde ont pu réaliser de beaux bénéfices en récoltant les huîtres portugaises qui s'étaient développées dans le fleuve, sans aucuns frais pour eux.

C'était une sorte de manne qui leur tombait du ciel ; mais les temps sont bien changés !

Et, en admettant même que l'huître portugaise donne encore de beaux bénéfices sur les bords de la Gironde, est-il donc possible d'établir une comparaison avec ce qui se passe sur les côtes de Bretagne. Les huîtres plates n'existaient pas dans la Gironde, lorsque l'huître portugaise y a été introduite fortuitement, c'était un nouveau produit pour cette région, elle devait être la bienvenue.

Dans les rivières du Morbihan, au contraire, l'huître française, si supérieure au point de vue alimentaire, existe en abondance, et on parle de lui substituer un produit inférieur et bientôt sans valeur.

Je viens de dire que l'huître française l'emportait au point de vue alimentaire sur la portugaise. Ce n'est pas l'avis des partisans à outrance de la gryphée.

L'huître portugaise disent-ils est supérieure puisqu'elle se vend plus facilement.

C'est là un argument absolument sans valeur. L'huître portugaise se vend plus facilement parce qu'elle coûte moins cher.

Les moules se vendent encore plus facilement est-ce à dire que leurs qualités alimentaires sont supérieures à celles de l'huître ?

Quant à cette idée que l'huître portugaise s'améliorerait dans les eaux bretonnes, elle ne saurait être soutenue sérieusement.

Une semblable opinion peut figurer dans les prospectus d'un marchand, industriellement, elle ne mérite même pas d'être discutée.

Mais pour rassurer les ostréiculteurs bretons sur les conséquences fâcheuses que pouvait avoir pour eux l'introduction de l'huître portugaise, on a mis en avant une raison, tout ou moins bien singulière et que viennent d'émentir tous les faits observés.

L'huitre portugaise, dit-on, est un mollusque de mer, il lui faut le mouvement des vagues pour sa reproduction et son complet développement. On a bien le droit d'être stupéfait en entendant des ostréiculteurs émettre une semblable opinion ! Personne n'ignore l'histoire de l'introduction de la portugaise dans nos eaux, chacun sait que quelques milliers d'huitres jetées dans la Gironde, qui n'est pas la mer je suppose, s'y sont développées de telle sorte qu'elles y forment actuellement un banc de plusieurs kilomètres de longueur ! J'ai rappelé tout-à-l'heure ce qui se passait dans la Seudre. Enfin est-il besoin de rappeler que l'huitre portugaise est originaire du Tage, Gironde, Seudre, Tage, etc., est-ce donc la grande mer ? Est-il besoin d'insister pour montrer que la gryphée se développe admirablement dans tous les estuaires, à condition que les eaux soient suffisamment vaseuses.

Si l'huitre portugaise ne se reproduit pas bien dans le bassin d'Arcachon, c'est que les eaux de ce bassin sont limpides, et non pas comme on l'a dit parce que les vagues ne s'y produisent pas. Les ostréiculteurs d'Arcachon seront bien étonnés d'apprendre que les eaux de leur bassin sont toujours calmes, plus calmes sans doute que celles de la Gironde.

Pour en revenir aux choses sérieuses, il est malheureusement incontestable que l'huitre portugaise se développera admirablement dans les eaux du Morbihan. Elle s'y reproduira en abondance, et les bancs de la rivière d'Auray, ceux de Crach, etc., auront bien vite disparus.

C'est là une conséquence indéniable de l'introduction de la gryphée sur les côtes de Bretagne.

Dans un délai, hélas bien court, il faut s'attendre si cette introduction a lieu, à ne plus voir sur nos marchés que l'huitre plate d'Arcachon, et aussi celle provenant des parcs de la Hollande, qui se développent de jour en jour.

En résumé, Monsieur le Président, je suis convaincu : 1° que l'huitre portugaise se reproduira facilement dans les rivières du Morbihan.

2° Que son introduction dans ces eaux amènera la disparition des bancs de notre huitre indigène.

3° Que si les ostréiculteurs bretons ne se défendent pas contre

cette invasion, ils peuvent considérer leur industrie comme menacée d'une ruine complète.

4<sup>e</sup> Que cette disparition de l'huître bretonne aura un retentissement fâcheux pour certains autres centres ostréicoles.

C'est ainsi que les ostréiculteurs des rives de la Seudre devront renoncer à s'approvisionner en Bretagne, etc.

En un mot, je répèterai en terminant cette trop longue lettre ce que je disais en commençant ;

L'introduction de la gryphée dans les eaux du Morbihan serait un véritable désastre pour l'ostréiculture.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués,

P. BROCCHI,

Docteur en médecine, D<sup>r</sup> ès-sciences naturelles, chargé du cours d'ostréiculture et de pisciculture maritime, maître de conférences à l'Institut national agronomique, etc.

---

## LETTRE

*Adressée le 6 septembre 1887 à M. D. Jardin, président de la Société ostréicole du Bassin d'Auray, par M. Coste, commissaire-adjoint de la marine en retraite, officier de la Légion d'honneur, ex-commissaire de l'inscription maritime dans les quartiers de Vannes et d'Auray.*

---

CHER MONSIEUR,

J'ai lu avec la plus grande attention et le plus vif intérêt votre mémoire contre l'introduction des huîtres portugaises dans les quartiers maritimes de Vannes, Auray et Lorient. En vous remerciant de cet envoi, je vous félicite de l'esprit dans lequel vous avez fait cet exposé.

La forme respectueuse que vous avez employée est de nature à concilier à votre cause les sympathies de notre honorable Ministre de la Marine et des officiers distingués qui le secondent et il faut espérer qu'ils se laisseront convaincre par

les arguments sérieux, indiscutables, que vous exprimez si lucidement.

Inutile par conséquent de traiter de nouveau cette question si controversée du croisement de la gryphée et de l'huître ordinaire.

Cette question bien que depuis longtemps étudiée par des savants et des observateurs, n'a pas fait un pas, personne ne s'est converti à telle ou telle doctrine.

Chacun a conservé son opinion, ce qui prouve que la solution est incertaine et dans ces conditions le sage doit mettre en pratique cet adage : Abstiens-toi.

Dès 1873, étant alors commissaire de l'Inscription maritime à Auray, je fus, je crois, le premier à signaler au Ministre les dangers de l'introduction des portugaises.

Le péril fut conjuré par l'entente cordiale de tous les ostréiculteurs et dans ces conditions, le Ministre ne trouva pas à propos d'intervenir.

Cette entente a duré quinze ans et il est à regretter que deux ostréiculteurs et parmi les plus riches se soient séparés, dans un esprit de lucre, du faisceau nombreux de leurs collègues parmi lesquels on compte un grand nombre de marins.

Il y a lieu de s'étonner que ces deux dissidents ne soient pas écrasés par la responsabilité qu'ils encourent.

Ils savent parfaitement que l'introduction de l'huître portugaise dans nos parages serait un malheur, une calamité et produirait pour le pays des conséquences désastreuses.

Ils savent que l'opinion publique s'est émue ;

Qu'elle est contre eux, que des manifestations hostiles ont déjà eu lieu et sont encore à craindre.

Quel entêtement les pousse à persévérer dans cette voie, puisqu'on leur a proposé m'a-t-on dit, de leur acheter les huîtres introduites par eux pour les détruire. J'espère encore qu'ils reviendront à de meilleurs sentiments sans pression aucune, de *proprio motu*.

Dans tous les cas, il semble que vous pourrez compter :

1° Sur le Ministre de la Marine, qui porte un si vif intérêt à notre population maritime et qui, depuis de si nombreuses années, a fait de si grands sacrifices pour préserver, entretenir et développer les bancs de la rivière d'Auray.

2° Sur le Ministre des Finances, qui verrait diminuer au moins de moitié le produit des redevances perçues pour l'exploitation des parcs.

3° Sur M. le Ministre de l'Intérieur, qui pourrait être informé par le Préfet du département de l'émotion produite par l'introduction signalée; les maires des communes intéressés s'empresseraient, je n'en doute pas, de lui adresser des communications à ce sujet. Vous eussiez dû aussi faire appel aux industriels qui vivent de l'industrie huître, fabricants de tuiles, de plateaux, chaînes, fil de fer, toiles métalliques etc. Il sera en effet inutile d'employer des collecteurs et des caisses d'élevage, quand l'huître portugaise, sans qualité et sans valeur, aura envahi notre littoral.

Un mot sur les expéditions faites en Angleterre aurait peut-être trouvé sa place dans votre mémoire.

Il est certain que les Anglais ne viendront plus s'approvisionner à Auray, dès qu'on leur signalera l'apparition des huîtres portugaises dans le golfe.

Or, comme ils n'enlèvent que des huîtres ayant deux et trois ans d'élevage, c'est un écoulement de 100.000.000 de naissains, puisque cent millions de naissains ne donnent guère plus de 25.000.000 d'huîtres élevées, chiffre aujourd'hui des exportations anglaises.

Je ne puis comprendre que l'on mette en avant la question de la liberté commerciale.

Libre aux dissidents, comme à tous les ostréiculteurs d'huîtres portugaises, d'inonder nos marchés et nos halles d'huîtres de cette provenance, mais on ne peut admettre qu'ils les cultivent dans un terrain qui ne leur appartient pas, qui ne peut appartenir à personne, puisque tous les parcs en pleine eau font partie du domaine public maritime inaliénable par nature. Ils n'ont même pas le droit de le faire dans leurs propriétés privées (marais salants, vasières, étangs salés), sans une autorisation ministérielle.

Or, les concessions accordées jusqu'ici et les autorisations données n'ont pas été données ni accordées en vue de l'exploitation des huîtres portugaises, mais bien en vue de l'exploita-

tion des huîtres indigènes, dont les bancs naturels ont été un instant menacés.

En somme si ces bancs ont recouvré leur ancienne richesse, on le doit aux dépenses considérables faites par l'Etat pour leur surveillance et aux dépenses, non moins importantes, faites par les parqueurs, riches et pauvres, pour entretenir des huîtres mères et recueillir le naissain, dont une grande partie non recueillie sur les collecteurs est emportée par les courants sur les bancs gardés.

Tant de sacrifices ne peuvent être perdus.

L'intérêt de l'Etat, ce qui est souvent rare, se concilie avec l'intérêt des particuliers, en même temps qu'avec l'intérêt général et local.

Toute hésitation nous semble impossible.

Il ne faut pas, pour faire gagner quelques centaines de francs aux deux parqueurs dissidents, que l'on ruine plus de mille ostréiculteurs, car ce serait une véritable ruine pour eux.

J'espère néanmoins toujours, mon cher Monsieur Jardin, qu'une fois les froissements en ce moment en jeu apaisés, il y aura entente cordiale sur toute la ligne.

Vous avez crié au feu et vous avez eu raison.

L'incendie est éteint et ne se rallumera plus.

Ces braves mollusques portugais dès l'année prochaine seront répudiés par leurs importateurs.

Sur ce, veuillez bien croire à l'assurance de mes plus dévoués et cordiaux sentiments.

Signé : COSTE.

---

## RÉPONSE AU MEMOIRE ET A LA PÉTITION<sup>1</sup>

Contre l'introduction des huîtres portugaises dans le Morbihan.

---

Lorient, le 16 août 1887.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Les Ostréiculteurs et les Marins soussignés ont l'honneur de s'adresser à vous et de mettre sous votre protection la liberté

<sup>1</sup> Cette pétition fut adressée au Ministre de la Marine en réponse à notre mémoire et à notre pétition par MM. Charles et de Wolboch. — Nous nous ferons un devoir de la reproduire ici.

de leur industrie déjà languissante aujourd'hui, et qui menace d'être entravée par des réclamations inopportunes et destinées à servir des intérêts particuliers au détriment des intérêts généraux de la contrée.

La pétition qui vous a été adressée se condamne elle-même ; elle avoue que deux demandes antérieures sont restées sans sanction administrative.

Elle nous accuse d'un faux esprit de lucre ; de quel droit cette accusation ridicule à l'égard d'ostréiculteurs qui ont enfoncé dans cette industrie des centaines de mille francs ?

Leur mémoire pourrait peut-être avoir un semblant de raison si la portugaise n'était pas encore introduite en France, mais elle compose aujourd'hui les trois quarts des expéditions faites par les bassins ostréicoles de Marennes, Arcachon, La Rochelle, Les Sables, etc. Elle est un adjuvant utile aux expéditeurs pour le placement de leur huître de choix (*Ostrea Edulis*) et on voudrait nous empêcher de lutter à armes égales avec nos concurrents les plus redoutables ? Non, cela n'est pas possible ; la liberté du commerce existe encore en France et ceux que l'on accuse de dissidents égarés, sont ceux-là même qui ont fait les plus grands sacrifices pour l'industrie ostréicole.

Il est inexact que l'huître portugaise puisse nuire à l'huître native.

Le mémoire se condamne encore lui-même en reproduisant l'article de Monsieur Bouchon-Brandely paru à l'*Officiel* les 16 et 17 décembre 1882.

L'huître portugaise sera, dans le Morbihan, comme à Arcachon, à Marennes, à La Rochelle, aux Sables, etc., un aide utile permettant au mouvement commercial de se relever.

Les natives resteront la denrée du riche : les mêmes trains emporteront la portugaise, denrée des familles ; de la sorte, l'industrie ostréicole qui se meurt, faute d'un trafic rémunérateur, retrouvera toute sa force pour augmenter la fortune générale.

On voudrait nous faire rester en arrière sur les autres centres ostréicoles. Nous cherchons vraiment dans quel intérêt ? On ne peut plus nous objecter aujourd'hui que les Anglais ne nous prendront plus d'huîtres, par le fait de l'introduction des por-

tugaises dans nos eaux, puisqu'eux mêmes ont été contraints de suivre le courant et sont actuellement détenteurs, dans leurs parcs, de plusieurs millions de ces huîtres.

Nous soutenons donc que l'interdiction de la portugaise chez nous serait une erreur coupable dont les conséquences ne tarderaient pas à se faire sentir, car acheteurs en gros, comme petits marchands en détail abandonneraient notre région pour aller s'approvisionner dans les centres qui donneraient toute satisfaction à leur commerce.

Dans le cas impossible, malheureusement, où tout le littoral se couvrirait de portugaises, cela serait pour les pêcheurs et les habitants de la côte, un nouveau et précieux secours mettant à leur portée soit un aliment à consommer, soit une cueillette vendue avec plus de profit que les coquillages ordinaires.

Le croisement de l'huître, craint jadis, n'existant pas, comme cela est maintenant amplement démontré par contact sans mélange des espèces, il n'y a donc aucun danger à redouter de ce côté.

Le travail est le plus grand bienfaiteur, mais il lui faut des appuis et la plus grande masse possible d'efforts, et non des entraves suscitées par des oppositions systématiques, routinières ou rivales.

L'industrie doit appartenir à tous et non à quelques-uns; elle a droit à la liberté quand elle travaille dans l'intérêt général, et l'huître portugaise, mille fois plus que l'huître native, apporterait le bien-être dans la population ouvrière et cela encore une fois, sans nuire en quoique ce soit à notre huître bretonne près de laquelle elle vivrait comme elle le fait dans les autres centres ostréicoles, Arcachon, Marennes, La Rochelle. Les Sables (en France), Hayling, Whistable, Bringsea, Wivenhoe (en Angleterre où des millions de portugaises sont élevées sur les mêmes terrains que les huîtres natives).

Les deux ostréiculteurs, désignés comme dissidents dans le mémoire, sont MM. Charles et de Wolbock qui peuvent revendiquer à bon droit l'honneur d'avoir créé l'industrie ostréicole en Bretagne, à laquelle ils consacrent leur vie, leurs capitaux et leur expérience chèrement acquise et c'est dans le but de donner à cette industrie un essor nouveau, qu'ils se mettent

à la tête de cette pétition pour vous demander, Monsieur le Ministre, de n'apporter aucune entrave à la liberté qui existe actuellement.

Signé: VICOMTE DE WOLBOCK, *Ostréiculteur, Président du Conseil d'Administration de la criée au poisson de la Trinité-sur-Mer, Membre de la Société d'Agriculture de l'Arrondissement de Lorient, des Agriculteurs de France de la Société d'Acclimatation, etc.*

EUG. CHARLES, *Ostréiculteur, Président de la Chambre de Commerce du Morbihan,*

H. CHARLES, *Ostréiculteur.*

(SUIVENT LES SIGNATURES)

---

## LETTRE DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

En réponse à la protestation de MM. Charles et de Wolbock.

Auray le 1<sup>er</sup> septembre 1887

MONSIEUR LE MINISTRE,

Nous venons de lire la réponse de MM. Charles et de Wolbock au mémoire et à la pétition que nous avons eu l'honneur de vous adresser contre l'Introduction de la Portugaise dans les eaux des quartiers maritimes de Lorient, Auray et Vannes.

Cette réponse ne répond absolument à rien.

Nos contradicteurs se décernent généreusement tous les mérites et toutes les vertus : A les entendre où à les lire, ils ont créé l'industrie ostréicole ; ils sont pleins d'esprit, de dévouement à la chose publique ; ils affirment ce qu'ils ne peuvent prouver, dénaturent, ou passent sous silence ce qui les gêne et ne nous laissent que le rôle d'accusateurs ridicules, n'ayant pas même un semblant de raison, gens à système et mauvais routiniers.

Nous regrettons sincèrement de n'avoir trouvé dans cette réponse que des affirmations sans preuves, car nous ne demandons qu'à être convaincus et si la portugaise doit nous apporter à tous un élément de plus de prospérité, nous serons les premiers à ne pas marchander notre concours,

Notre mémoire a répondu par avance à tous les dires de nos contradicteurs ; et nous nous contenterons aujourd'hui de reprendre brièvement l'exposition des motifs à l'appui de notre thèse.

Pour ne rien oublier nous suivrons pas à pas le texte de nos adversaires :

*Servir les intérêts particuliers, au détriment des intérêts généraux de la contrée. . .*

Nous sommes des centaines contre des unités.

Où est l'intérêt général ? En bon français ces messieurs nous disent carrément : Nous sommes quelques-uns dont l'intérêt particulier doit-être considéré comme l'intérêt général : le reste ne compte pas.

*Nos pétitions sont restées sans sanction administrative.*

Il n'ont pas osé compléter comme nous l'avons fait la réponse du Ministre et en tronquant ainsi ce passage de de notre mémoire, nos collègues n'ont certes pas songé qu'ils se condamnaient eux-mêmes.

*Faux esprit de lucre. . . . . accusation ridicule. . .*

L'expression qui vous choque n'est pas de nous, mais elle peint à merveille l'erreur que nous combattons chez vous, nous prétendons que vous serez les premiers à perdre à l'introduction de la gryphée !

Si vous avez enfoui beaucoup d'argent dans les huttes, ce n'est pas une raison pour que vous nous forciez d'en faire autant.

C'est là ce qui serait ridicule de notre part !

*Pas un semblant de raison. . .*

Les gros mots n'ont jamais été des arguments !

Nous croyons que ceux qui ont signé votre pétition, que les conseillers généraux, les maires qui l'ont appuyée et tous les savants qui vous encouragent n'ont besoin de nous

ni de personne pour les défendre contre cette attaque peu courtoise.

*La portugaise comprend aujourd'hui les 3/4 des expéditions faites,*

Cette allégation est démentie par les documents les plus sérieux.

Nos adversaires ont évidemment un intérêt marqué à faire confondre les expéditeurs d'huîtres comestibles qu'ils sont, avec les producteurs et éleveurs que nous sommes.

C'est cependant cette production qui constitue la véritable industrie du pays.

Ajoutons que même au point de vue où ils cherchent à nous placer, leur cause est encore mauvaise.

Si en face de nous producteurs, ils sont l'infime minorité, comme marchands d'huîtres grasses, ils n'ont même pas la majorité.

Les Gestatin, les Maudit et Solminihac, les Boulic, les Guiet et Bramari, les Ezanno, les Mocudé, les Juteau, etc, qui à Bélon, à Auray, à Carnac, à Lorient, à Vannes ont la prétention justifiée de faire un très important commerce de belles huîtres grasses ont provoqué et signé des deux mains notre pétition ! Nous ne croyons pas que la portugaise vous fasse à vous-mêmes autant de bien qu'elle vous causera de tort et quant à nous, sa propagation sur nos bancs et sur nos collecteurs nous ruinera tous, ostréiculteurs, ouvriers et marins.

Voilà ce que nous craignons, et nous avons beau songer à cette richesse nouvelle, nous ne nous voyons pas facilement éleveurs d'un mollusque dont la reproduction, malgré une consommation énorme, est assez abondante pour que les marins aient refusé, en 1885, d'en exploiter les gisements naturels.

*Sont ceux là même qui ont fait les plus grands sacrifices pour l'industrie ostréicole..... Il est inexact de dire que l'huître portugaise puisse nuire à l'huître native . . . . .*

Vous ne réussirez à faire croire à personne que vous êtes les seuls à avoir fait des sacrifices.

On ne croira pas davantage que vous en avez fait plus que d'autres.

Mais, si nous vous déniions le droit de parler ainsi, nous

sommes forcés de reconnaître que dans ces questions difficiles vous êtes les seuls à professer ainsi *ex-cathedra*.

Bon pour nous de donner les raisons qui nous guident, nos contradicteurs, eux, rendent des oracles.

En vérité c'est fort commode.

*M. Bouchon Brondely.* . . . . . Ne lui faites pas dire ce qu'il n'a pas dit.

M. l'inspecteur général des pêches a pu dire un temps que la portugaise ne se reproduirait pas dans nos eaux ;

Cette opinion, les faits qui se sont produits en Seudre l'ont peut-être modifiée.

En tout cas, il peut le penser mais il ne l'affirme pas. Les savants ne prodiguent pas les affirmations !

Il serait sans doute indiscret de demander pourquoi on a oublié M. le docteur Brocchi ?

Passons donc sans insister, mais les bancs de la Seudre détruits par la portugaise, pourquoi les laisser dans l'ombre ?

Ce n'est plus une opinion, c'est un fait, cela.

*Ajouter au mouvement commercial.* . . . . .

C'est encore et toujours l'équivoque sur l'intérêt général représenté par deux personnes et le soi-disant intérêt particulier représenté par la masse des ostréiculteurs de la région.

*Huitres du riche.* . . . . . *Huitres du pauvre.*  
Ce socialisme sentimental sert de prétexte à une jolie antithèse mais ne mettra rien sous la dent des marins et des ouvriers :

Abaissez les tarifs d'octroi et de transport et vous ferez du socialisme pratique.

*Rester en arrière* . . . . .

Mais non, ne confondons pas, nous voulons rester où nous sommes, *en avant*, avec la première marque de reproduction et d'élevage.

Qui de nous a-t-on jamais délaissé parce que nous n'élevons pas de portugaises ?

C'est l'inverse qui serait vrai.

*Si par impossible la portugaise peuplait nos rochers.* . . . le doute seul suffit à nous faire rejeter une expérience qui pourrait ruiner nos bancs et notre industrie.

Nous l'avons déjà dit : qui donc voudrait élever une marchandise sans valeur ?

*Le travail est le grand bienfaiteur ...routinières...rivaies...*

De belles sentences même accompagnées d'épithètes malsonnantes n'ont jamais valu une bonne raison.

*L'industrie doit appartenir à tous et non à quelques-uns ..*

Nous n'avons jamais dit et jamais voulu pratiquer autre chose.

Vous êtes quelques-uns contre nous tous.

C'est de l'addition tout simplement.

Il est au moins inutile de répéter si souvent que la portugaise ne saurait nuire à l'huître plate lorsque l'on passe sous silence et les arguments et les faits cités contre cette opinion.

*Crée l'industrie ostréicole . . . . .*

Nous sommes ici tous orfèvres et ces réclames qui peuvent faire la fortune d'un journal n'ont aucune chance d'être accueillies au cas présent.

Nous refusons absolument à nos contradicteurs le monopole du dévouement et l'honneur d'avoir créé l'industrie ostréicole.

Sans insister plus qu'il n'importe sur leur étonnante prétention, disons que s'ils ont comme beaucoup de leurs collègues, encore vivants, apporté une pierre à l'édifice, il est, pour ne citer que les disparus, des noms plus grands que les leurs, les Gressy, les Mauduit, les Le Roux, etc.

Un dernier mot sur les signatures.

MM. Charles sont des ostréiculteurs connus, nous avons été étonnés de les voir soutenir une cause étrange en termes plus étranges encore.

Nous avouons que si les théories de MM. Charles nous étonnent, la manière de faire de M. de Wolbock nous surprend moins.

Il y a deux ans, M. de Wolbock fulminait à grand fracas contre la portugaise.

Aujourd'hui il la porte aux nues. . . . . notre confrère a l'esprit mobile.

Quant aux autres signatures, nous ne voyons pas l'autorité que donnent aux opinions émises les signatures des employés

de la criée de la Trinité, celles de divers débitants, maître d'hôtels, marchands de farine, etc.

Voilà monsieur le ministre, ce que nous avons cru devoir vous faire connaître en réponse au mémoire de MM. Charles et de Wolbock.

Permettez-nous d'ajouter pour terminer, qu'à Arcachon il n'est pas permis d'exporter des huîtres d'élevage au-dessous de cinq centimètres.

Cette mesure, déjà ancienne, a été confirmée après enquête par une commission qui a basé sa décision sur les désirs de la majorité.

Ainsi que le constate le journal, le *bassin d'Arcachon* ; « Le vœu des parqueurs du bassin d'Arcachon a été écouté lorsqu'on les a consultés sur la liberté commerciale ;

Pourquoi ne serait-il pas tenu compte du désir si fortement exprimé par leurs confrères de Bretagne ? »

Si en matière d'ostréculture le suffrage universel fait loi dans le quartier maritime de la Teste, il ne saurait en être différemment dans celui d'Auray. Si donc Monsieur le ministre, la preuve matérielle fournie par les pétitions que nous sommes l'immense majorité ne nous suffisait pas, si malgré l'avis des maires, malgré le vœux émis par le Conseil général du Morbihan dans sa session d'août 1887, et nous ne craignons pas de les préjuger malgré les constatations faites par MM. les Commissaires de marine des quartiers, il vous restait quelques doutes sur la question de savoir si nous sommes bien l'immense majorité, nous vous serons très obligés, avant de prendre une décision, de vouloir bien faire étudier la question par une commission analogue à celle qui a fonctionné à Arcachon.

Nous avons le ferme espoir, Monsieur le Ministre, que notre cause sera gagnée sans cela.

Si nous sommes heureux d'être le nombre, nous sommes encore plus fiers et nous croyons l'avoir surabondamment prouvé, d'être le bon droit et de représenter en cette circonstance les véritables intérêts du pays.

Aussi nous espérons obtenir sans tarder de votre haute

autorité, la défense d'introduire des portugaises dans nos eaux. Ce faisant, Monsieur le Ministre, vous aurez rendu à l'ostréiculture un immense service.

Nous avons l'honneur d'être avec respect, Monsieur le ministre, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Ont signé : D. JARDIN,

*Président de la Société ostréicole,*

CH. VINCENT,

PASCO,

A. MARTIN,

*Vice-Président. Capitaine au long-cours.*

*Ostériculteur.*

MICHELOT,

LE GOFF,

*Maitreau cabotage.*

*Chef de l'association des marins  
de la Grattine.*